

UNE PROCEDURE DE REORGANISATION JUDICIAIRE (PRJ) CA SE PREPARE!

Votre entreprise est en difficulté. Vous envisagez de demander une procédure de réorganisation judiciaire? Le temps presse: il faut tout organiser et planifier au plus vite pour maximiser les chances de réussite!

Vos créanciers vous pressent. Vous n'avez pas les liquidités pour honorer vos dettes. Les banquiers vous lâchent. Et il n'y a aucune perspective de voir la situation s'améliorer dans les semaines qui suivent.

Dans ce cas il y a de fortes chances pour que vous ayez tout intérêt à demander la protection du juge via la procédure de réorganisation judiciaire, la PRJ. Surtout si vous continuez à penser que votre société peut être sauvée moyennant des changements. Ou alors vous n'en savez rien et vous voudriez bénéficier d'un sursis qui vous permette d'approfondir la question.

La PRJ met votre dette entre parenthèses pendant 3 ou 6 mois. Ce délai est destiné à vous permettre de trouver des solutions à votre situation défailante. Par exemple en renégociant votre dette avec vos créanciers, en réorganisant votre entreprise pour améliorer sa rentabilité et sa viabilité, en décrochant de nouveaux contrats qui dégageraient une rentabilité supplémentaire ou par exemple en négociant avec vos clients une augmentation de vos tarifs.

Votre comptable vous validera l'analyse de vos chiffres, et à préparera ceux à remettre au juge dans le cadre de la procédure. Votre avocat, si vous en avez un, vous aidera sur l'aspect légal de la procédure et à vous représentera devant le juge. Mais ceci ne suffira pas. Le juge vous accordera un premier sursis généralement assez facilement. Mais par la suite il vous faudra soit parvenir à conclure un accord vous-même avec vos créanciers, soit ce n'est pas possible, et dans ce cas vous devez démontrer que vous avez un plan pour relancer l'entreprise et la sauver.

Ce plan qui de fait est un business plan, sera l'élément fondamental de toute la procédure. Il se caractérise par plusieurs aspects. D'abord vous devrez le développer très rapidement et le faire accepter par le juge. Ensuite, pendant la période de la PRJ, vous devrez idéalement réaliser les premières avancées concrètes par rapport à ce plan, de façon à démontrer au juge que le plan qui l'avez séduit sur le papier, donne des résultats sur le terrain. Ce sont des éléments de ce genre qui feront qu'il acceptera votre plan.

D'autre part, quelque soit le plan que vous fournirez, plus vous avez de créanciers qui vont l'accepter, plus le juge sera enclin à vous suivre. D'où l'importance de lister les créanciers et d'identifier ceux qui devraient vous être favorable, et cela AVANT d'entamer la procédure. Dans certains cas il peut y avoir moyen d'influer sur la liste. D'autre part tout plan nécessite un minimum de liquidités. De ce fait le moment que vous choisirez pour demander votre PRJ sera critique: faut-il payer telle ou telle dette AVANT ou APRES le passage devant le juge?

Ces interrogations font partie d'une liste de points à valider et évaluer idéalement AVANT d'aller chez le juge. Un autre point par exemple est de s'assurer que vos biens personnels sont protégés de la procédure! Tout ceci pour dire qu'une PRJ se prépare et se planifie. Plus vous le ferez tôt, plus vous augmenterez vos chances de parvenir à sauver votre entreprise et les emplois. Contactez-nous au plus vite pour faire le point et préparer ensemble le business plan nécessaire pour sauver votre entreprise. De préférence avant d'aller déposer votre demande de PRJ. Sinon au plus vite après.

Nady Bilani

Nady Bilani 0474 77 58 37 nady.bilani@b-b-s.biz www.b-b-s.biz